

Un peu de cafouillage pour ce CTP : plusieurs dossiers devaient être présentés alors qu'ils auraient déjà dû faire l'objet d'une délibération au Conseil communautaire du 27 juin. En particulier celui des évolutions organisationnelles. La CFDT avait fait part, avant le CTP, de son mécontentement sur ces méthodes qui ne respectent pas les instances paritaires et la Vice-Présidente en charge du personnel avait accepté de retirer des délibérations du Conseil municipal et du Conseil communautaire les dispositions sur les évolutions organisationnelles.

Tableaux des effectifs

2 transformations de postes. 5 suppressions de postes de collaborateurs d'élus du fait des évolutions réglementaires : les collègues basculent sur un autre statut.

Abstention de la CFDT

Ratio d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe

Pas de vote puisque le dossier a déjà été délibéré en Conseil communautaire.

Présentation du bilan social 2013 et du rapport sur l'état de la collectivité.

Des tableaux, des chiffres, des diagrammes... L'exercice permet de mettre la collectivité devant certaines réalités (conditions de travail, inégalités hommes-femmes, gestion de l'auxiliaariat, ...)

Abstention de la CFDT

Participation Employeur au dispositif « Libertan sur mesure »

Pas de vote puisque le dossier a déjà été délibéré en Conseil communautaire. La CFDT se satisfait néanmoins de la mise en place de cette participation employeur qu'elle a revendiquée ces derniers mois (voir [articles sur notre blog](#)).

Evolution de l'organisation des services de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes

Abstention de la CFDT. Nous n'avons pas encore une vision claire sur l'évolution des conditions de travail des agents impactés par ces réorganisations au cours des prochains mois (voir [schéma organisationnel dans notre blog](#)). La CFDT sera présente aux côtés des agents et exigeante afin de garantir aux agents le maintien des conditions de travail et une qualité du service public.

Centre de Service Partagés RH : ajustements organisationnels

Abstention de la CFDT. Il s'agit bien d'ajustements : pas de bousculement de l'organigramme du CSPRH. Pour la CFDT, c'est la question plus large de l'organisation de la fonction RH à Nantes et à Nantes Métropole qu'il faut aborder. Une organisation devenue illisible qui met les agents RH en tension avec leurs collègues des autres directions et services. La situation devra trouver des réponses dans les évolutions organisationnelles de la fonction RH prévues pour 2015.